

# ABONNEMENT AUX TERRAINS DE TENNIS ET PICKLEBALL

450 227-2669, poste 420  
ville.saint-sauveur.qc.ca

## INSCRIPTION DÈS LE 13 MAI

**EN LIGNE (jusqu'au 19 août) :** Le paiement doit se faire par carte de crédit sur le site Web de la Ville de Saint-Sauveur.

**AU COMPTOIR :** Le paiement peut se faire en argent, paiement direct, carte de crédit ou chèque. Présentez-vous au Service de la vie communautaire aux heures d'ouverture.

**AU CHALET DE TENNIS :** En dehors des heures d'ouverture du Service de la vie communautaire seulement, présentez-vous au Chalet de tennis (ouvert jusqu'à 20 h tous les jours). Le paiement peut se faire en argent ou par chèque.

**PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE POUR LES RÉSIDENTS LORS DE L'INSCRIPTION :** Permis de conduire, compte de taxes, bail, compte d'électricité ou autre.

**ÂGE REQUIS :** La tarification est établie en fonction de l'âge du joueur en date du 18 mai.

**La politique de remboursement** en cas d'annulation par le participant est disponible sur le site Web de la Ville de Saint-Sauveur sous l'onglet « programmation des activités ».

**SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET, LES TERRAINS OUVRIRONT LE SAMEDI 18 MAI.**

	TERRAINS ASPHALTÉS		TERRAINS EN TERRE BATTUE ET TERRAINS ASPHALTÉS	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
<b>0 À 17 ANS</b>	GRATUITÉ	16 \$	GRATUITÉ	32 \$
<b>18 À 59 ANS</b>	58 \$	95 \$	115 \$	190 \$
<b>60 À 74 ANS</b>	43 \$	71 \$	86 \$	142 \$
<b>75 ANS ET PLUS</b>	26 \$	43 \$	52 \$	85 \$
<b>80 ANS ET PLUS</b>	GRATUITÉ	43 \$	GRATUITÉ	85 \$
<b>PICKLEBALL*</b> Horaire disponible en ligne ou lors de l'abonnement	15 \$	25 \$		

\* Des frais annuels d'affiliation à la Fédération de pickleball de 25 \$ par personne sont payables à l'inscription.

L'abonnement au tennis inclut les frais d'affiliation à Tennis Québec. Les abonnements seront à moitié prix à partir du 1<sup>er</sup> août 2019.

Les cours de la programmation du Service de la vie communautaire ainsi que le Club Junior de tennis ont la priorité sur l'utilisation des terrains.

## TENNIS - AUTRES TARIFS

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
<b>LOCATION DE TERRAIN (1 heure)</b>	16 \$	20 \$
<b>LOCATION DE TERRAIN (2<sup>e</sup> heure)</b>	11 \$	15 \$
<b>INVITÉ D'UN MEMBRE (tarif à l'heure)</b>	5 \$	5 \$